

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 28 avril 2010

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 12
Votants 12

**l'an deux mil dix
et le vingt huit avril**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation
20 avril 2010

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Marcel SERGENT – Guy LE BERRE - Michel LE BARS – Jean PLIQUET – Daniel ULRICH - Annie JULIEN – Emmanuelle RASSENEUR – Bernard TROALEN – Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN.

Absents : Eric LE BARS – Eric BIGOT – Jean-Yves BOZEC

Objet de la délibération
Installation classée EARL
KERVEILLANT

Madame Emmanuelle RASSENEUR a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique concernant l'installation classée EARL KERVEILLANT s'est déroulée du 22 mars au 22 avril 2010. Quelques conseillers se sont rendus sur l'exploitation pour une visite des installations et des explications sur le projet.

Le projet comporte deux aspects :

- Pour l'extension de l'élevage porcin : regroupement pour engraissement de la totalité des porcelets sur l'exploitation en rapatriant les droits à produire actuellement détenus par deux exploitants de Pouldreuzic et Gourlizon.

La station existante sur l'exploitation traite l'azote et le phosphore. L'exploitant a un contrat de reprise des matières sèches avec deux entreprises qui en assure la commercialisation. L'épandage du lisier après traitement se fait sur 128 des 142 hectares. Le dossier prévoit 149,50 unité azote / hectare pour une norme autorisée de 170 unité azote.

- Pour l'élevage de vaches laitières : Il s'agit de la mise à jour de l'élevage avec reprise de quotas d'une exploitation à proximité (Cessation d'activité).

L'investissement total est de 800 000 euros. L'activité emploie quatre salariés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, après un vote à bulletins secrets (12 votants 10 pour 1 contre 1 blanc) de donner un avis favorable à l'extension de l'élevage porcin et de vaches laitières présenté par l'EARL KERVEILLANT de Kervigodou en PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Guy MARZIN